

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 28 juin 2021

Rapport GEC (2021) avril

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)**

*19^e réunion
14-15 avril 2021*

RAPPORT

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.

1. La 19^e réunion de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) a été ouverte par la présidente, Andreia Lourenço Marques (Portugal). Il s'agissait de la troisième réunion de la GEC à se tenir par vidéoconférence en raison des restrictions sanitaires et de voyage en vigueur du fait de la pandémie de Covid-19. Au total, 38 États membres ont participé à la réunion, ainsi que des représentant-e-s d'États et d'organisations non membres observateurs, de la Conférence des organisations non gouvernementales internationales et d'organisations internationales. La liste des participants et des participantes figure à l'annexe II du présent rapport.
2. Le projet d'[ordre](#) du jour a été adopté tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.
3. La présidente a présenté Claudia Luciani, Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance du Conseil de l'Europe, qui a informé les participant-e-s qu'elle et la direction du Conseil de l'Europe appréciaient beaucoup les réalisations de la GEC, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité de genre et la promotion de la recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme l'année dernière.
4. Elle a également évoqué les défis à relever concernant les travaux futurs de la GEC, notamment la préparation du mandat du Comité pour les quatre prochaines années, qui est une nouveauté par rapport aux précédents mandats de deux ans des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe. À cet égard, elle a invité les membres à faire preuve d'audace dans leurs propositions de travaux futurs.
5. Le deuxième défi consiste à veiller à ce que les droits des femmes et les normes en matière d'égalité de genre ne soient pas revus à la baisse. Elle a donc encouragé les membres à adopter une approche transversale et à communiquer des informations sur les normes actuelles du Conseil de l'Europe à tou-te-s leurs collègues dans les États membres afin que toutes les instances de négociation du Conseil de l'Europe maintiennent des normes élevées en matière d'égalité de genre.
6. Outre la promotion des normes actuelles, Claudia Luciani a déclaré qu'il était important que les nouvelles normes en cours d'élaboration, notamment dans le cadre des travaux du [Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle](#) (CAHAI), incluent le principe fondamental de l'égalité entre les femmes et les hommes.
7. Daniele Cangemi, chef du Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre, a informé les participant-e-s de l'évolution de la situation concernant le personnel de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes : retour de Caterina Bolognese, cheffe de la Division de l'égalité de l'égalité entre les femmes et les hommes, départ de Carolina Lasén Diaz, qui a aidé la Division et travaillera avec le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, et arrivée, le 1^{er} mai 2021, d'une nouvelle membre temporaire du personnel qui contribuera aux travaux intergouvernementaux de la Division.

8. Daniele Cangemi s'est fait l'écho du Secrétariat qui espère que des réunions en présentiel, voire des réunions hybrides, pourront avoir lieu après l'été, une possibilité qui ne pouvait pas encore être confirmée.
9. Il a informé les membres que le programme et budget du Conseil de l'Europe est en cours d'élaboration pour les quatre prochaines années et a déclaré que la présente réunion de la GEC tombait à point nommé pour la préparation du mandat de la Commission pour 2022-2025. Il a souligné que l'égalité de genre, la violence à l'égard des femmes et l'intégration de la dimension de genre demeurent des priorités pour la Secrétaire générale et l'Organisation, et a exprimé le vœu que ces questions restent également des priorités pour les États membres.
10. La présidente a appelé l'attention des membres sur le point II de l'ordre du jour « Échange de vues annuel et priorités principales pour le mandat de la GEC pour 2022-2025 » et « Méthodes de travail de la GEC », qui sera examiné le deuxième jour de la réunion de la Commission, et leur a demandé de se préparer à l'échange de vues annuel, y compris une évaluation des activités de la commission et un débat sur les priorités futures.
 - La GEC a adopté son [ordre du jour](#), tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.

II. Commission pour l'égalité de genre

- Échange de vues annuel et priorités principales pour le mandat de la GEC pour 2022-2025 et méthodes de travail de la GEC
11. La présidente a présenté ce point en informant les participant-e-s que, conformément à son [mandat de 2021-2022](#), la GEC devrait « *procéder à un échange de vues annuel afin d'évaluer ses activités et de conseiller le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles qui pourraient être arrêtées* ». Elle a également expliqué que la Secrétaire générale avait proposé de faire passer le cycle de planification de deux à quatre ans et que, si le Comité des Ministres l'adopte, le prochain mandat de la GEC couvrira quatre ans. Pour établir les priorités futures de l'Organisation, la Secrétaire générale a consulté les présidentes et présidents des comités intergouvernementaux et l'ancien Président de la GEC a présenté des [propositions](#) au nom de la Commission (voir le site internet de la GEC). Il convient de noter que la Secrétaire générale a inclus l'égalité de genre comme priorité dans son projet de cadre stratégique.

12. Le Secrétariat (Carolina Lasén Diaz) a informé les membres du calendrier de préparation du prochain mandat. La date limite pour la préparation des principales tâches et des principaux résultats attendus pour 2022-2025 (si le cycle de quatre ans est adopté par le Comité des Ministres) était fixée à la mi-mai 2021 ; ceux-ci seront ensuite examinés par la Direction du programme et du budget à la mi-juin 2021 et le projet de mandat de tous les comités du Conseil de l'Europe sera soumis à l'examen du Comité des Ministres à l'automne, l'adoption finale étant prévue lors de la réunion budgétaire des 23-25 novembre 2021. Un examen à mi-parcours du programme et du budget du Conseil de l'Europe, notamment les mandats des comités intergouvernementaux, sera effectué à la mi-2023 pour tenir compte de la situation à ce moment-là, afin qu'un programme ajusté pour 2024-2025 puisse être adopté par le Comité des Ministres en novembre 2023.
13. Le Secrétariat a expliqué que la GEC est invitée à proposer les principales tâches et les principaux résultats attendus pour les quatre prochaines années, en soulignant que certaines tâches déjà incluses dans le mandat actuel seront maintenues. En outre, et en raison des travaux en cours de la Commission, certaines tâches prévues pour le prochain cycle budgétaire sont déjà connues, notamment la préparation de la prochaine stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à partir de 2024. La promotion et la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme et de la nouvelle Recommandation sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, ainsi que les travaux futurs sur les hommes et les garçons, et les conférences thématiques annuelles sont autant d'activités à inclure dans le prochain mandat de la GEC.
14. La présidente a invité les participants et participantes à faire part de leurs commentaires et opinions sur l'évaluation du mandat actuel et sur les méthodes de travail de la Commission. Dans l'échange qui a suivi, Kira Appel (Danemark) a déclaré qu'il n'y avait pas beaucoup de temps pour discuter de ces questions importantes pendant les réunions, en particulier lorsqu'elles se déroulent sous une forme virtuelle. Il est donc important de tenir des réunions physiques non seulement pour les discussions de fond, mais aussi pour la valeur ajoutée que les réunions physiques apportent aux participant-e-s. Elle a expliqué que les réunions plénières devaient se tenir en mode présentiel mais que des groupes de travail ou des ateliers *ad hoc* pourraient être organisés dans un format virtuel. Elle a estimé que des réunions plénières hybrides excluraient des membres du « *networking* » qui se fait à Strasbourg.
15. Kira Appel a également proposé de discuter davantage de la manière dont les réunions de la GEC sont organisées, y compris les méthodes de travail. Si les présentations sont nombreuses lors des réunions de la Commission, tout-e-s les participant-e-s ne s'impliquent pas de la même façon dans les débats. On pourrait peut-être organiser des sessions en petits groupes qui stimuleraient la participation sur différents sujets lors d'une plénière de la GEC. Elle a ajouté que le Secrétariat de la Commission devait disposer d'un mandat précis afin de poursuivre l'intégration d'une perspective de genre, en interne et en externe, et qu'un financement devrait être assuré pour cette tâche.
16. Le Secrétariat (Daniele Cangemi) a informé la Commission que l'Azerbaïdjan avait exprimé son accord avec les points soulevés par le Danemark (par le biais de la fonction

de « tchat » KUDO). Il a ajouté que la proposition du Danemark était très intéressante car elle permettait d'aller de l'avant, que les réunions de la GEC en présentiel étaient essentielles, les réunions du GEC-MIG ayant montré l'inconvénient d'examiner et de négocier un projet de texte lors de réunions en ligne. Il a souligné qu'il était important de pouvoir disposer de ressources appropriées et que les tâches devaient être classées par ordre de priorité. En 2020, les activités de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes ont dû être hiérarchisées en raison de la réduction du personnel. Il a donc encouragé les membres à soutenir à l'allocation de ressources suffisantes lorsque le mandat de la GEC sera examiné et approuvé par le Comité des Ministres, en contactant leurs collègues travaillant sur ces aspects. Enfin, il a indiqué que le Conseil de l'Europe était prêt à accueillir du personnel détaché des Etats membres, notamment pour travailler au sein de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes.

17. Kateryna Levchenko (Vice-Présidente, Ukraine) a appuyé la proposition du Danemark concernant différentes méthodes de travail et des groupes de travail plus petits lors des réunions plénières de la GEC.
18. La présidente a invité les membres à formuler des propositions concernant les tâches à inclure dans le mandat de la GEC pour 2022-2025, en rappelant qu'il sera possible de les examiner d'ici-là mi-2023.
19. Au cours de l'échange qui a suivi, Kira Appel (Danemark) a rappelé ce que le Secrétariat avait expliqué, à savoir que la GEC doit conserver certaines tâches du mandat actuel, notamment le suivi de la recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, auxquelles elle a souscrit. Il n'était peut-être pas nécessaire, cependant, que les travaux futurs sur les hommes/garçons et l'égalité de genre soient considérés comme une tâche principale. Il suffisait qu'ils soient intégrés dans les objectifs généraux. Elle a déclaré que la GEC devrait continuer à travailler sur de nombreux sujets actuels tout en proposant des idées novatrices sur la manière de les traiter. Elle a ajouté qu'il était important d'éviter les processus de type « suivi » juste après l'adoption des recommandations car ils constituent une charge pour les États membres. Il conviendrait plutôt d'examiner la manière dont ce suivi pourrait être effectué.
20. Basim Al Alousi (vice-président, Pays-Bas) a indiqué qu'il était nécessaire d'approfondir la question de l'approche intersectionnelle dans le cadre des travaux de la GEC, notamment concernant les femmes migrantes et d'autres groupes. Il a également approuvé la proposition du Danemark d'intégrer le rôle des hommes et des garçons dans les objectifs généraux des travaux de la Commission.

21. Le Secrétariat (Daniele Cangemi) a informé les membres que le prochain mandat du GEC comprendra des produits plus spécifiques et ne consistera pas uniquement à distinguer les tâches « principales » et les tâches « spécifiques », comme cela a été le cas jusqu'à présent. Outre les tâches déjà mentionnées pour la prochaine période de planification, il a suggéré que les questions qui étaient ressorties du séminaire de la GEC d'octobre 2020, organisé avec la présidence grecque du Comité des Ministres, notamment le fonctionnement et le rôle des mécanismes pour l'égalité de genre, et la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, pourraient intéresser la Commission s'agissant de ses travaux futurs. Il a demandé aux membres de soumettre des propositions supplémentaires qui pourraient être examinées pour voir ce qui est disponible et ce qui pourrait être fait pour développer les travaux existants, notamment la mise à jour éventuelle des recommandations ou l'évaluation des normes actuelles.
22. Karin Bengtson (Suède) a déclaré que l'égalité économique entre les femmes et les hommes est une priorité pour la Suède, mais comme ce thème ne fait pas partie du mandat du Conseil de l'Europe et/ou de la GEC, il ne semble pas possible de l'inclure. La Suède participe également au Forum Génération Égalité, avec ONU Femmes, dans la coalition pour l'égalité économique. Elle a appuyé la proposition visant à inclure une approche intersectionnelle dans les travaux de la GEC, qui pourrait servir de base à l'approche que le Commission pourrait adopter pour aborder la question des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre.
23. La présidente a remercié les membres pour leurs propositions intéressantes et a chargé le Secrétariat de transmettre les avis de la GEC sur le contenu du prochain mandat au Département du programme et du budget. Elle a invité tout-e-s les membres qui ont d'autres propositions sur ces deux points à les envoyer au Secrétariat avant le 23 avril 2021.
24. Le Secrétariat (Daniele Cangemi) a expliqué que le projet de mandat sera élaboré, y compris les propositions des membres de la GEC, qui seront transmises au Bureau pour approbation. Il a souligné que ni la GEC ni le Secrétariat n'avaient le contrôle total du processus et que le Comité des Ministres s'intéressait de plus en plus au mandat des comités du Conseil de l'Europe.
25. Le Secrétariat a informé les membres qu'un nombre croissant de comités travaillent ensemble et que certains sujets pourraient peut-être être examinés selon une approche de type « comité mixte », en collaboration avec la GEC. Il a déclaré que les interactions avec la CEPEJ et le CDCJ concernant l'accès des femmes à la justice pourraient être renforcées, notant que la plupart des travaux réalisés à ce jour sur ce sujet l'avaient été dans le cadre de projets de coopération ayant une portée géographique limitée. En outre, il pourrait également être possible de coopérer avec le CAHAI pour renforcer la prise en compte de l'égalité de genre dans des domaines tels que le risque de biais et de discrimination dans le développement et l'application de l'intelligence artificielle, ou de l'inclusion des femmes dans le développement des algorithmes. Les travaux du CAHAI ayant également des liens avec les travaux du CDADI sur la discrimination, il pourrait être possible d'envisager des travaux communs à cet égard. Cette question pourrait être examinée de façon plus approfondie.

26. La présidente a remercié le Secrétariat et demandé qu'il informe le Bureau de l'évolution future de l'élaboration du prochain mandat de la GEC et porte le prochain mandat à l'attention de la Commission dès qu'il aura été approuvé.

- *La GEC a tenu un échange de vues sur les principales priorités de son mandat pour 2022-2025. Le Secrétariat communiquera un document préliminaire au Bureau pour préparer les débats qui auront lieu au sein du Comité des Ministres, qui prendra des décisions finales sur le mandat de la Commission.*
- *La GEC a discuté de ses méthodes de travail et a convenu que les réunions physiques devraient reprendre lorsque cela sera possible et que l'éventualité de travailler en petits groupes sur certains sujets devait être étudiée.*

III. Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes

1. [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#)

a. **Projet de rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

27. La présidente a présenté le [projet de rapport annuel 2020](#) qui a été élaboré sur la base des [contributions des États membres](#) sur leurs activités nationales, des mesures prises pour réaliser les objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que des activités pertinentes réalisées par la GEC, la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes et divers secteurs de l'Organisation.
28. Le Secrétariat (Carolina Lasén Diaz) a expliqué que la partie principale du rapport présentait les travaux de 2020 en mettant un accent particulier sur l'impact de la pandémie de Covid-19. Au total, 36 États membres ont soumis des contributions nationales et les neuf États membres restants ont été invités à envoyer leurs rapports nationaux au plus tard le 28 avril 2021.
29. Le Secrétariat a sollicité des commentaires sur le projet de rapport. Au cours du débat qui a suivi, certain-e-s membres ont exprimé leur satisfaction quant au contenu et à la présentation du rapport, qui permet de savoir, notamment, quels pays travaillent sur tel ou tel objectif de la stratégie du Conseil de l'Europe et quelles activités sont réalisées sur les différents sujets.

30. Certain-e-s membres ont demandé s'ils pouvaient envoyer des mises à jour de leurs rapports nationaux pour rendre compte des activités qui avaient eu lieu à la fin de 2020. Ils pourraient ainsi actualiser leurs soumissions initiales, qui avaient été envoyées avant la date limite fixée de novembre 2020 (Azerbaïdjan, Ukraine). La question de la période de mise en œuvre couverte par les rapports annuels a également été soulevée, d'autant que certaines activités importantes ont lieu d'octobre à décembre de chaque année. Le Secrétariat a invité les États membres qui ont eu des activités ou des événements importants à signaler à partir de la fin de 2020 à envoyer ces informations également avant le 28 avril 2021.
31. À la demande de Fatima Barkan (Maroc), les membres ont convenus qu'à l'avenir, les rapports annuels de la GEC sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes comprendraient une section sur les mesures prises par les États observateurs.
32. Pour conclure sur ce point, la présidente invite les membres à envoyer leurs contributions au rapport annuel, ou toute mise à jour sur les rapports déjà soumis, au plus tard le 28 avril 2021. Le rapport révisé sera approuvé par la présidente avant d'être transmis au Comité des Ministres.

La GEC

- *a pris note du projet de rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, et de la date limite du 28 avril 2021 pour toute contribution supplémentaire au rapport.*
- *a chargé le Secrétariat de réviser le projet de rapport annuel en y ajoutant les contributions et les mises à jour reçues avant le 28 avril 2021, et de transmettre le rapport annuel final à la présidente pour approbation avant de le remettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.*

b. COVID-19 : un an après

- Rapport du séminaire « Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes: le rôle et la situation des mécanismes institutionnels dans le cadre du covid-19 »
 - Échange de vues
33. Faute de temps, la présidente a proposé que le point relatif à le covid-19 soit reporté à la prochaine réunion de la GEC. Il faudrait consacrer suffisamment de temps à ce débat lors de l'établissement de l'ordre du jour et du calendrier des travaux de la prochaine réunion de la Commission.
- *La GEC a décidé de reporter l'échange de vues sur « le covid-19: un an après » à sa prochaine réunion (24-26 novembre 2021).*

c. Conférence « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » (en ligne), (Berlin, 11 mai 2021)

34. Stefanie Friedrich (Allemagne) a informé les membres que la conférence « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul: une décennie d'action » sera diffusée en direct à partir de Berlin le 11 mai 2021. La table ronde du matin portera sur les réalisations de la Convention d'Istanbul au cours des dix dernières années, tandis que celle de l'après-midi portera sur le sexisme et les stéréotypes de genre. Le [programme](#) et la [note conceptuelle](#) sont disponibles sur le [site internet de la conférence](#) et tout-e-s les membres ont été encouragé-e-s à participer à l'événement.
- *La GEC prend note des informations fournies par la représentante allemande sur la conférence en ligne « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul: une décennie d'action », qui sera diffusée à partir de Berlin le 11 mai 2021.*

d. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

Promotion de la recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme

- Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1) - suivi/mise à jour des activités de promotion.
35. La présidente a informé les membres qu'un document de travail est en cours d'élaboration pour examen à la prochaine réunion de la GEC (24-26 novembre 2021). Ce document présente des propositions concernant l'approche à suivre pour examiner la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Cette question sera également incluse dans le prochain mandat de la GEC.
36. Le Secrétariat (Cécile Gréboval) a informé les membres de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la campagne « [Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le](#) » qui comprend désormais 25 traductions de la Recommandation [sur la prévention et la lutte contre le sexisme](#), 22 versions sous-titrées et 13 versions doublées de la [vidéo de la campagne](#) et 21 versions de la [page d'action](#) de la campagne. Le Secrétariat a coopéré avec plusieurs Etats membres qui ont contribué à la traduction de ces outils de campagne.
37. Le Secrétariat a invité les autres États membres qui souhaitent traduire les différents outils de campagne à prendre contact avec lui et a encouragé les membres à diffuser ces outils auprès de leurs ministères compétents et autres parties intéressées.

La GEC

- *a pris note de la mise à jour de la mise à jour concernant la promotion de la Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1) présentée par le Secrétariat.*

- *a pris note de la préparation d'un document de travail contenant des propositions sur l'approche à suivre pour examiner la mise en œuvre de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme et attend avec intérêt le débat qui aura lieu à ce sujet lors de sa prochaine réunion en novembre 2021.*
 - Présentation des résultats et des réalisations dans le cadre de la subvention accordée au Lobby européen des femmes (LEF) pour la mise en œuvre du projet « Mobilisez-vous contre le sexisme! », par Joanna Maycock, Secrétaire Générale du LEF
38. La présidente rappelle que ce point fait suite à l'exposé que le [Lobby européen des femmes \(LEF\)](#) avait fait lors de la précédente réunion du GEC (octobre 2020) sur le projet « [Mobilisez-vous contre le sexisme!](#) », financé par le Conseil de l'Europe en 2020. La présidente a présenté Joanna Maycock, Secrétaire générale du LEF, qui a décrit les résultats du projet, soulignant que les plans initiaux avaient été gravement compromis par les effets de la pandémie de covid-19.
 39. Dans sa [présentation](#), qui est disponible sur le site internet de la GEC, M^{me} Maycock a félicité la GEC et le Conseil de l'Europe pour le travail novateur réalisé sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans le cadre de la recommandation du Conseil de l'Europe, qui s'est avérée un outil essentiel pour l'action.
 40. Elle a informé les membres que les neuf pays impliqués dans le projet du LEF (Belgique, Bulgarie, Croatie, Irlande, Hongrie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Espagne) ont utilisé les outils de campagne du Conseil de l'Europe tout au long du projet, notamment à l'occasion de webinaires et de réunions au cours desquels la participation a été importante. Rien que dans deux pays (Croatie et Portugal), les médias sociaux et la dimension numérique de la campagne ont touché plus de 20 000 personnes.
 41. L'objectif ultime de la campagne était l'adoption de législations ou de plans d'action conformes à la recommandation du Conseil de l'Europe et, à cet égard, des engagements ont été pris dans chaque pays pour adapter les outils et les mesures et/ou élaborer des plans d'action pour lutter contre le sexisme. M^{me} Maycock a fourni des exemples d'activités clés du projet et de leur impact dans chacun des neuf pays. Ces exemples figurent dans sa [présentation](#).
 42. Le LEF a formulé des recommandations à l'intention du Conseil de l'Europe, notamment une définition du discours de haine sexiste, la mise en place d'une procédure de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre dans les États membres de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme, ainsi que la facilitation des « rapports alternatifs » permettant à la société civile de contribuer à l'examen de la mise en œuvre de ladite recommandation. De plus amples informations sont disponibles dans la [présentation](#) de M^{me} Maycock.

43. M^{me} Maycock a profité de l'occasion pour annoncer que le LEF lançait le rapport « [Vers une Europe sans violence à l'égard des femmes et des filles](#) » à l'occasion du 10^e anniversaire de la signature de la Convention d'Istanbul. Le rapport examine l'impact positif de la Convention d'Istanbul et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.
44. Anne Nègre (Conférence des organisations internationales non-gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe) a indiqué qu'elle soutenait ce travail avec le LEF et a souligné qu'il constitue un bon exemple de coopération entre les Etats membres et les ONG.
45. Rocio Cervera (Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe) a informé la GEC que le Centre promeut également la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme en dehors de l'Europe, dans le Sud de la Méditerranée.
- *La GEC a pris note de la présentation par la Secrétaire générale du Lobby européen des femmes des résultats du projet « Mobilisez-vous contre le sexisme! », financé par le Conseil de l'Europe et mis en œuvre dans neuf États membres.*

La place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre

46. La présidente a présenté ce point en rappelant aux membres que le mandat actuel de la GEC incluait « la participation des hommes et des garçons dans la promotion des politiques d'égalité de genre » et qu'il s'agissait d'un sujet spécifique pouvant faire l'objet d'une étude. Les deux présentations suivantes visaient à aider la GEC à planifier les travaux futurs et les prochaines étapes dans ce domaine.
- Présentation par Christian Mogensen, auteur du rapport « The angry internet - A threat to gender equality, democracy & well-being » (élaboré par le Centre for Digital Youth Care, dans le cadre de la présidence danoise du Conseil nordique des ministres)
47. La présidente a présenté Christian Mogensen, qui a donné les grandes lignes du rapport intitulé « [The angry internet - A threat to gender equality, democracy & well-being](#) ». M. Mogensen a exposé le point de départ du rapport, qui consistait à établir le nombre de référence de personnes prêtes à commettre des actes de violence en ligne. Le calcul a été fait en analysant plus de 4 milliards de messages de différentes plateformes et en réalisant ensuite une évaluation qualitative de plus de 100 000 messages provenant de ces plateformes. L'étude s'est intéressée à 850 « auteurs d'intérêt » nordiques actifs, notamment ceux qui encouragent la violence et les méthodes antidémocratiques pour combattre la voix des femmes dans une société démocratique. Il s'agit du mouvement baptisé « manosphère ».

48. Dans son exposé, M. Mogensen s'est penché sur les causes de ces attitudes et opinions chez certains hommes. Dans les entretiens qu'il a menés avec certains d'entre eux, il est apparu que beaucoup se sentaient mal dans leur peau et éprouvaient une certaine tristesse. Ils avaient le sentiment d'être des « perdants » et d'échouer dans certains domaines de la vie en raison de leurs idées préconçues sur la façon dont ils devraient être. Au lieu de régler ces questions par eux-mêmes, ils ont fait la connaissance d'autres hommes partageant les mêmes idées sur les plateformes numériques. Ils ont échangé des idées avec eux en utilisant des outils antidémocratiques dirigeant leur colère contre ce qu'ils percevaient comme la raison de leur tristesse. Il s'agit généralement des femmes, mais aussi des personnes de couleur et des minorités religieuses.
49. M. Mogensen a expliqué que beaucoup de ces hommes n'avaient pas eu de jeunesse heureuse et avaient été mis à l'écart de groupes parce qu'ils ne s'y sentaient pas à leur place. Ils ne participaient donc pas aux espaces sociaux habituels, notamment les groupes parascolaires, les groupes de jeunes ou les activités sportives. Ils préféraient former leurs propres communautés et ont créé une opposition de groupe à toute idée venant des jeunes populaires ou des féministes.
50. M. Mogensen a proposé, comme solution pour prévenir les agressions sexistes, de donner aux garçons des moyens de contrôler leurs émotions et de promouvoir des mécanismes d'adaptation sains dès leur plus jeune âge, notamment par le biais de l'éducation sexuelle. Afin d'éviter tout nouvel ostracisme et antagonisme, les hommes qui risquent de devenir violents et antidémocratiques doivent être réinsérés socialement. Et pour protéger les victimes potentielles, il faut poursuivre en justice ceux qui cherchent à utiliser des actions antidémocratiques, c'est seul moyen de les empêcher d'être violents.
51. Au cours de l'échange qui a suivi, Kateryna Levchenko (Vice-présidente, Ukraine) s'est félicitée de ce rapport très intéressant et a noté que ces groupes antiféministes étaient également très actifs en Ukraine. Elle a noté qu'il serait très utile que le rapport soit traduit dans d'autres langues et qu'il soit largement diffusé, notamment dans le cadre de présentations en Ukraine. Kira Appel (Danemark) a informé les membres que le Danemark, dans le cadre du Conseil nordique des ministres, organisera, en juin 2021, une conférence en ligne sur ce sujet en mettant l'accent sur les professionnel-le-s travaillant avec les jeunes. L'invitation à cette conférence sera transmise quelque temps avant la date prévue.
52. En réponse à une question du Secrétariat (Daniele Cangemi) sur ce que le Conseil de l'Europe pourrait faire dans le cadre de son mandat sur cette question, M. Mogensen a souligné les immenses avantages qui pourraient être tirés de la mise à disposition de davantage de ressources éducatives, en fournissant du matériel éducatif sur ce sujet aux professionnel-le-s de la jeunesse et de la communication, ainsi qu'en coopérant avec les plateformes de médias sociaux concernant ce qu'elles autorisent en matière de liberté d'expression.
- *La GEC a pris note de la présentation par Christian Mogensen du rapport « The angry internet - A threat to gender equality, democracy & well-being ».*

- Présentation de l'étude cartographique sur la place des hommes et des garçons dans les droits des femmes et les politiques d'égalité de genre par Claire Guiraud et Romain Sabathier, autrice et auteur du rapport.

53. Claire Guiraud et Romain Sabathier ont fait un [exposé](#) sur l'[étude cartographique relative à la place des garçons et des hommes dans les droits des femmes et les politiques d'égalité de genre](#) (les deux documents sont disponibles sur le site internet de la GEC). Ils ont identifié trois places que les hommes et les garçons occupent par rapport à l'égalité de genre : en tant qu'obstacles à l'égalité (par exemple lorsqu'ils ne partagent pas la charge de travail non rémunéré ou lorsqu'ils sont les auteurs d'actes de violence) ; en tant qu'agents du changement (individuellement, en remettant en question leur propre comportement, etc. ou collectivement, lorsqu'ils s'engagent dans des mouvements féministes) ; et en tant que victimes collatérales du système de genre (lorsqu'ils sont victimes de la violence d'autres hommes, ou de la violence contre les hommes et garçons homosexuels ou transgenres).
54. Pour chacun de ces domaines, les deux expert-e-s ont donné des exemples de la manière dont les politiques publiques peuvent contribuer à améliorer la situation, ainsi que des initiatives déjà entreprises dans certains pays. Ils ont également recensé les risques qui peuvent se poser 1) en mettant davantage l'accent sur les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité de genre, notamment en perdant de vue le cap fixé par les normes internationales concernant les droits des femmes et des filles, 2) en s'écartant des analyses qui sont basées sur des définitions convenues et sur les études sur le genre, et 3) en affaiblissant les organisations féministes par le biais d'une concurrence accrue. Pour contrer ces risques, les auteurs ont proposé des recommandations au Conseil de l'Europe issues de l'étude cartographique, notamment les suivantes : investir dans les politiques existantes ; répondre aux masculinismes, renforcer l'intégration de la dimension de genre, élaborer des lignes directrices opérationnelles, soutenir le développement de la recherche et coopérer avec les organisations féministes.
55. La présidente s'est félicitée de l'étude cartographique, qui constitue une bonne base pour aider la GEC dans ses débats sur les travaux futurs dans ce domaine. Lors de la discussion qui a suivi, Kira Appel (Danemark) a reconnu que son point de vue avait été pris en compte dans le rapport suite à son entretien avec les deux auteurs. Elle a ajouté que la position du Danemark sur ce sujet est qu'il existe une situation gagnant-gagnant lorsque l'on inclut les hommes et les garçons dans l'égalité de genre. Elle a fait remarquer qu'il fallait davantage de temps pour débattre du sujet et a déclaré qu'elle n'était pas entièrement d'accord avec les conclusions du rapport et que le format en ligne ne permettait pas une discussion approfondie. Kira Appel a souligné que la terminologie était très importante et que nous ne devrions pas assimiler la violence masculine à l'égard des femmes à du « terrorisme ». Elle a approuvé les six recommandations de l'étude cartographique et s'est réjouie de voir que l'intégration de la dimension de genre en faisait partie. Enfin, elle a souligné qu'il était aussi important de collaborer avec des groupes féministes qu'avec des groupes masculins, qui devraient également disposer d'une plateforme pour exprimer leurs préoccupations.

56. Ralph Kass (Luxembourg) a noté que l'étude cartographique avait permis de clarifier des questions terminologique qui génèrent beaucoup de confusion. Il s'est dit d'accord avec le Danemark sur la question de l'intégration de la dimension de genre et sur la nécessité de ne pas créer un nouveau domaine d'action concernant les hommes et les garçons en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il a également indiqué qu'il était important de travailler en se fondant sur des chiffres et de disposer de données ventilées par sexe dans tous les domaines de politiques afin de connaître l'ampleur du problème. Il a estimé que le rapport montrait que l'inclusion des hommes et des garçons dans l'égalité de genre pouvait donner lieu à un malentendu (la crainte que si l'on en fait trop pour les hommes, les femmes seront négligées), ce qui devrait être évité. Il a convenu que le rapport contient des idées importantes et intéressantes et il enverra d'autres propositions d'ajouts au rapport directement aux auteurs.
57. Sami Nevala (Agence des droits fondamentaux de l'UE) a informé les membres qu'une [Enquête de la FRA sur la criminalité, la sécurité et les droits des victimes](#) montrait que les hommes sont majoritairement les auteurs de violences (68% des violences contre les femmes sont perpétrées par des hommes ; 81% des violences contre les hommes sont perpétrées par des hommes). Le rapport sera mis à la disposition des membres.
58. Karin Bengtson (Suède) a informé les membres que son pays s'efforce d'intégrer les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité de genre et s'intéresse particulièrement aux hommes et aux garçons en matière d'éducation, de violence, de santé et de travail non rémunéré. Elle a souligné que le rapport ne devrait pas proposer d'initiatives ciblant les hommes et les garçons mais plutôt les intégrer dans une approche d'intégration de la dimension de genre, ajoutant que certaines des recommandations figurant dans le rapport présenté par Christian Mogensen pourraient être incluses dans l'étude cartographique.
59. Ellen Beate Grotnes (Norvège) a soutenu que l'inclusion des hommes et des garçons dans le travail sur l'égalité de genre était une situation gagnant-gagnant et a plaidé pour la nécessité d'examiner des questions spécifiques ciblant les hommes et les garçons, et pas seulement en tant qu'auteurs de violence et de fauteurs de troubles.
60. Ana Arrillaga Adama (Espagne) a souligné qu'il s'agit d'un sujet très pertinent, qui nécessite un dialogue, un débat et une éducation à tous les niveaux. Elle s'est félicité que le rapport mentionne les 16 semaines de congé de maternité/paternité pour chaque parent, qui sont appliquées en Espagne, ajoutant que son pays élabore une stratégie nationale pour l'éradication de la violence des hommes à l'égard des femmes, qui inclut les masculinités sexistes et la violence.
61. Anne Nègre (Conférence des OING) a déclaré que les organisations féministes avaient essayé à plusieurs reprises d'inclure davantage d'hommes dans leurs travaux et leurs réflexions, mais qu'elles avaient constaté que c'était difficile. Son expérience la conduisait à penser qu'il est pertinent que les organisations de défense des droits des femmes réfléchissent sur ces questions mais que tant qu'il n'y a pas de véritable égalité de genre, l'implication des hommes change la dynamique.

62. Claire Guiraud et Romain Sabathier ont remercié tout-e-s les participant-e-s pour leurs commentaires et leurs retours sur le rapport et ont déclaré que les nouvelles données et informations fournies seront prises en compte.
63. En résumant le débat, le Secrétariat (Carolina Lasén Diaz) a indiqué que les activités prévues dans le mandat actuel de la GEC à ce sujet s'étaient achevées par la préparation et le débat sur l'étude cartographique. Il a été pris note de toutes les contributions et propositions faites par les membres, qui seront examinées avec les auteurs lors de l'élaboration de la version finale de l'étude. Le Secrétariat a clairement indiqué qu'il s'agissait d'un rapport établi par les experts, qui servirait de base de discussion au sein de la GEC sur la question des hommes et des garçons dans le domaine de l'égalité de genre. Il est désormais proposé de laisser davantage de temps à la réunion de la GEC de novembre pour débattre des travaux futurs sur cette question, dans le cadre du prochain mandat de la Commission.
- *La GEC a pris note de la présentation de l'étude cartographique sur la place des hommes et des garçons dans les droits des femmes et les politiques d'égalité de genre, élaborée par les experts Claire Guiraud et Romain Sabathier.*

e. Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Échange de vues avec Marceline Naudi, Présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

64. Marceline Naudi, Présidente du [Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) a informé les membres que les activités du GREVIO n'avaient pas été ralenties malgré la situation due au covid-19 et que cinq des sept visites d'évaluation qui étaient prévues en 2020 ont effectivement eu lieu. M^{me} Naudi a expliqué qu'il est important que la GEC et le GREVIO continuent de mettre l'accent sur les conséquences immédiates et à plus long terme de la pandémie sur la réalisation de l'égalité de genre et sur la protection des femmes et des filles contre la violence fondée sur le genre. Les 17 rapports d'évaluation de référence du GREVIO à ce jour ne tiennent pas compte des effets du covid-19 mais les prochains rapports qui seront publiés en 2021, voire au-delà, porteront sur la pandémie.
65. Mme Naudi a informé que le [deuxième rapport général sur les activités](#) du GREVIO, qui couvre la période de juin 2019 à décembre 2020, venait d'être publié. À partir de maintenant, le GREVIO passera à des rapports d'activités généraux annuels. Chaque édition mettra l'accent sur un domaine thématique afin de faire la lumière sur l'incidence positive de la Convention d'Istanbul et de montrer où se situent les défis à relever.

66. M^{me} Naudi a également donné des informations sur le projet de recommandation générale du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, sur lequel la GEC a été consultée, et a indiqué que le texte final devrait être achevé d'ici la fin de 2021. Elle a ajouté que l'objectif était de fournir des indications aux parties sur la façon de lutter contre la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, en s'appuyant sur la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et de répondre aux formes de sexisme qui représentent une forme de violence à l'égard des femmes, telles que couvertes par la Convention d'Istanbul.
67. M^{me} Naudi a évoqué les interprétations déformées de la Convention d'Istanbul et a souligné la nécessité d'une adhésion collective à ses buts et objectifs. La meilleure façon d'œuvrer collectivement pour un objectif commun est de s'appuyer sur des normes juridiquement contraignantes, et la Convention d'Istanbul est devenue un élément essentiel du cadre européen des droits humains. Elle a encouragé les membres à utiliser la convention comme un outil pour offrir aux femmes et aux filles une meilleure protection contre la violence.
68. Lilia Pascal (République de Moldova) s'est félicitée de l'élaboration en temps opportun de la première Recommandation générale du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, et a déclaré que le besoin de services spécialisés pour les victimes de violence en ligne était d'autant plus évident maintenant que la pandémie de covid-19 sévissait. M^{me} Naudi a souscrit à ce constat et a déploré que les progrès de la technologie aient entraîné une augmentation des abus. Elle a déclaré qu'une nouvelle forme de violence ne pouvait pas être ajoutée à la Convention d'Istanbul mais qu'il était clair pour le GREVIO que des mesures étaient nécessaires pour lutter contre la violence en ligne et que la Recommandation générale était l'instrument approprié pour y parvenir.
- *La GEC a pris note de l'échange de vues avec Marceline Naudi, Présidente du GREVIO, sur les activités actuelles du Groupe d'expert-e-s.*
 - Partage d'expériences des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et information sur les nouvelles ratifications
69. Kateryna Levchenko (Vice-Présidente, Ukraine) a informé les membres que la deuxième tentative de l'Ukraine de ratifier la Convention d'Istanbul connaissait une évolution positive, d'autant que le Bureau du Procureur général avait apporté son soutien au projet de loi sur la ratification de la Convention d'Istanbul, qui devrait être examiné par le Parlement avant la fin de l'année. Elle a également évoqué une campagne de sensibilisation que l'Ukraine organise dans la région avec l'aide du Conseil de l'Europe, d'organisations internationales et de la société civile. Cette campagne vise à surmonter la résistance à la Convention d'Istanbul et à encourager d'autres pays de la région à la ratifier.

70. Ana Arrillaga Adama (Espagne) s'est félicité de l'attachement et du soutien de sa Ministre de l'égalité à la Convention d'Istanbul. Une nouvelle loi traitant du consentement (loi surnommée « oui signifie oui ») devrait être adoptée dans les prochains mois. Elle a souligné que l'Europe ne pouvait pas reculer et que les droits fondamentaux consacrés par la Convention d'Istanbul devaient être une réalité dans tout l'espace européen.
71. Lilia Pascal (République de Moldova) a informé la GEC qu'elle n'avait malheureusement pas de nouvelles positives concernant la ratification de la Convention d'Istanbul, bien que des progrès aient été accomplis dans l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions de la Convention. Cependant, deux projets de loi ont été adoptés en 2020 : l'un sur la surveillance électronique des auteurs et l'autre sur l'amélioration de la protection des victimes de violence domestique.
- *La GEC a pris note des expériences nationales des États parties concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et des informations sur les nouvelles ratifications fournies par les membres.*
 - Commentaires de la GEC sur le projet de Recommandation générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes
72. La présidente a rappelé que le GREVIO avait demandé à la GEC d'envoyer des commentaires écrits sur la portée et la structure de sa première recommandation générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes. Le Secrétariat (Carolina Lasén Diaz) a expliqué qu'en raison du court délai donné par le GREVIO (15 avril 2021), le Bureau avait convenu que le Secrétariat transmettrait des propositions à la GEC pour commentaires d'ici le 26 mars 2021, avant sa réunion du 29 mars, afin que l'ensemble des propositions présentées dans le document [GEC\(2021\)4 Révisé](#) puisse être examiné lors de la réunion plénière de la Commission. Plusieurs membres ont exprimé leur soutien au projet de commentaires avant la réunion, tandis qu'une délégation a fait une proposition à intégrer dans le document final qui sera envoyé au GREVIO.
- *La GEC a approuvé ses commentaires sur le projet de Recommandation générale du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et a chargé le Secrétariat de les transmettre au GREVIO.*
 - Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

73. Le Secrétariat (Marta Becerra) a fait une [présentation](#) sur les projets de coopération en cours menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a fait le point sur le [cours HELP sur la violence à l'égard des femmes](#) qui est maintenant disponible en 18 langues. Ce cours est le deuxième cours HELP le plus demandé et le plus traduit après celui qui porte sur la Convention européenne des droits de l'homme. Un module complémentaire ciblant la police sera donc élaboré en 2021, puis traduit dans d'autres langues.
74. La méthodologie pour les campagnes de sensibilisation à la Convention d'Istanbul ciblant les ONG nationales, élaborée en coopération avec le réseau WAVE et ONU Femmes, a été récemment lancée dans trois États membres : République tchèque, Lettonie et Pologne. Ce projet pilote se poursuivra avec une ONG nationale dans chaque pays, puis la méthodologie sera mise à la disposition d'autres ONG dans les États membres et au-delà.
75. Les [infographies sur les quatre piliers](#) de la Convention d'Istanbul ont été achevées et sont désormais disponibles en plusieurs langues sur le site web consacré à la coopération.
76. Les travaux sur les discours alternatifs pour contrer les informations déformées sur la Convention d'Istanbul ont été un axe principal des activités de coopération de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes et plus particulièrement en République de Moldova, où est mené un projet de sensibilisation pour éliminer les idées fausses et diffuser des informations exactes sur la convention. En outre, et plus récemment, une campagne a été mise au point en Arménie en coopération avec le ministre de la Justice et les Nations unies.
77. Les travaux se sont poursuivis avec l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie. Sur demande, l'Unité de la coopération et du renforcement des capacités continuera de fournir une assistance technique et de faciliter l'échange d'expériences, sous réserve de la disponibilité de fonds.
78. L'impact du retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul sur le projet de coopération envisagé avec ce pays est en cours d'évaluation. On espère que la coopération avec la Turquie se poursuivra mais la décision n'a pas encore été prise.
79. Un [document d'information](#) donnant des informations plus détaillées sur les différents projets a été mis à disposition sur le site web de la GEC.
 - *La GEC a pris note de l'exposé sur les projets de coopération en cours et prévus concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, gérés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes.*

f. Objectif 3 - Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- Échange de vues avec Jasa Vrabec, président du groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires de la Conseil de l'Europe Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), et présentation de l'édition 2020 des « Systèmes judiciaires européens : Efficacité et qualité de la justice (données 2018) »
80. La présidente a présenté Jasa Vrabec, président du groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (GT-EVAL) de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ). M. Vrabec a présenté l'édition 2020 du rapport « Systèmes judiciaires européens : Efficacité et qualité de la justice (données 2018) », dont l'élaboration a pris 20 mois. Le rapport, qui se compose de trois parties, [tableaux, graphiques et analyses](#), statistiques de la CEPEJ et [profils de pays](#), aborde des sujets tels que le budget de la justice, les professionnel-le-s de la justice (juges et procureur-e-s), les tribunaux (justiciables, technologies de l'information et de la communication, efficacité) et l'égalité de genre dans les États membres.
81. En ce qui concerne l'égalité de genre, le rapport montre que sur les 47 États membres et les trois observateurs qui ont répondu à l'enquête, 15 disposent d'un programme national ou d'un document d'orientation visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du système judiciaire. Il existe cependant encore très peu d'États et d'entités qui appliquent des dispositions spécifiques pour promouvoir l'égalité de genre dans le recrutement et la promotion des juges et des procureurs. Certains chiffres spécifiques des États membres montrent que le plafond de verre existe toujours : on compte en effet 54 % de femmes juges mais seulement 34 % de présidentes de tribunaux ; il y a bien 52 % de procureures, mais seules 36 % sont cheffes de parquet. Il est clair que plus le niveau hiérarchique du système judiciaire est élevé, moins il y a de femmes à ces postes.
82. M. Vrabec invite les membres à consulter le [dossier spécial](#) sur ce sujet, qui est disponible sur le [site internet de la CEPEJ](#). Sa [présentation](#), qui comprend des liens vers d'autres sources d'information, est disponible sur le site Internet de la GEC.
83. Ana Arrillaga Adama (Espagne) s'est félicitée de la disponibilité de ces données et a souligné l'importance de les ventiler entre les différentes catégories. Elle a informé les membres de l'existence d'une loi organique sur le pouvoir judiciaire en Espagne qui renforce la formation des juges et des procureur-e-s, notamment sur des sujets tels que la non-discrimination et l'égalité entre les femmes et les hommes, et que la législation spécifique visant à combattre la violence à l'égard des femmes. Cette formation, qui fait partie de la formation initiale obligatoire ainsi que de la formation continue, est complétée par des réunions de sensibilisation visant à améliorer l'égalité de genre dans le système judiciaire. Il existe également des mesures visant à assurer l'égalité de genre parmi les juges et les procureuses/procureurs. Comme l'a souligné la présentation, si cet équilibre s'améliore, il sera important de voir l'évolution de la situation dans les années à venir.

84. Karen Bengtson (Suède) a informé les membres que des mesures ayant pour but de mettre en œuvre la politique d'égalité de genre dans les organismes publics avaient été mises en œuvre en Suède. En 2013, le Gouvernement a lancé un nouveau programme visant à renforcer l'intégration d'une perspective de genre dans certains organismes publics. L'objectif est de développer les activités et/ou services de base fournis par les différents organismes afin d'atteindre les objectifs de la politique d'égalité de genre. Les résultats de chaque organisme font l'objet d'un suivi annuel par le/la Ministre de l'égalité de genre.
85. M^{me} Bengtson a expliqué que de nombreux organismes différents au sein du système judiciaire suédois font partie de ce programme d'intégration de la dimension de genre et qu'il existe également une responsabilité spécifique de mise en œuvre la stratégie nationale de prévention de la violence des hommes à l'égard des femmes. Un organisme, l'Administration nationale des tribunaux, a mis en œuvre un projet sur la manière dont les tribunaux traitent toutes les personnes qui entrent en contact avec eux ou sur la manière dont les locaux devraient être conçus pour être perçus comme sûrs pour tout-e-s les justiciables, quel que soit leur genre. Parmi les activités du projet, citons une étude sur la manière dont les jugements sont formulés en tenant compte de la perspective d'égalité de genre, des enquêtes visant à cartographier le travail pour lutter contre les discriminations abusives, l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans la formation des cadres, des sessions obligatoires sur l'égalité de genre et l'égalité de traitement pour les nouveaux/elles employé-e-s, ainsi que l'examen de la communication interne et externe. Les résultats ont montré une prise de conscience accrue de ce qu'est l'égalité de genre, un renforcement des efforts de prévention contre la discrimination, l'intimidation, le harcèlement et le harcèlement sexuel fondé sur le genre, et une contribution à de meilleures conditions de travail et de santé.
86. Kateryna Levchenko (Vice-présidente, Ukraine) a remercié M. Vrabec pour sa présentation et a déclaré qu'une femme avait été nommée procureure générale pour la première fois en Ukraine, et que grâce à ses activités, la lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique, avait été incluse dans les priorités des procureur-e-s. Elle a ajouté que 2021 avait été proclamée Année de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle a déclaré que l'État et le genre sont très importants pour garantir réellement l'égalité d'accès à la justice et pas uniquement à la justice.
87. Les représentantes de l'Allemagne, de la Serbie et du Maroc se sont félicitées de la présentation de ce rapport et ont fourni des informations sur le nombre croissant de femmes juges et procureures dans leurs pays, comme l'indique le rapport de la CEPEJ.

88. M. Vrabec a invité les membres à consulter et à partager les informations de la base de données, qui est également un recueil de bonnes pratiques, et les a encouragés à contacter leur correspondant national de la CEPEJ.
- *La GEC a pris note de l'échange de vues avec Jasa Vrabec, président du groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (GT-EVAL) de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe, et de la présentation de l'édition 2020 des « Systèmes judiciaires européens : Efficacité et qualité de la justice (données de 2018) ».*
 - Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes concernant l'égalité d'accès des femmes à la justice
89. La présidente a rappelé aux participant-e-s l'[appel d'offres](#) communiqué par le Secrétariat concernant des consultant-e-s de niveau international dans le domaine de l'accès des femmes à la justice. L'objectif de cet appel d'offres est de créer une réserve de consultant-e-s de niveau international pouvant contribuer à la mise en œuvre du projet. Les consultant-e-s doivent avoir une formation et une expérience professionnelle pertinentes dans les domaines de la recherche et du renforcement des capacités en matière d'accès à la justice, d'égalité entre les femmes et les hommes et de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les membres ont été encouragé-e-s à diffuser l'appel d'offres auprès de leurs contacts.
90. Le Secrétariat (Anca Sandescu) a fait une présentation sur la mise en œuvre récente du [projet régional sur l'accès des femmes à la justice](#) qui se concentre sur les pays du Partenariat oriental. L'objectif principal du projet est d'assurer la prise en compte du genre dans la chaîne judiciaire et d'appliquer les connaissances et les compétences pratiques sur les normes du Conseil de l'Europe pour l'accès des femmes à la justice. Depuis la dernière réunion de la GEC, le projet a permis : de renforcer les compétences grâce à un programme de mentorat conçu à l'intention des professionnel-le-s du droit, d'organiser des cours nationaux pour les avocat-e-s de l'aide juridictionnelle sur l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence, de traduire la formation en ligne [HELP](#) sur l'égalité d'accès à la justice pour les femmes dans les langues du Partenariat oriental et, par le biais du lancement de la formation HELP par le [réseau Synergy](#), de s'adresser aux principaux pays de l'Union européenne qui s'opposent à la Convention d'Istanbul, afin de les sensibiliser davantage aux normes du Conseil de l'Europe. Un [rapport sur le Cadre pour mesurer l'accès à la justice, y compris les défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées](#), qui comprend des recommandations à l'intention des pays du Partenariat oriental, a été publié et est disponible sur le site internet consacré à l'égalité de genre.
91. Anca Sandescu a encouragé les membres à consulter le [site internet sur l'égalité de genre](#) où elles et ils trouveront tous les outils et éléments pratiques développés dans le cadre du projet, notamment un [outil interactif pour l'intégration de la dimension de genre dans les facultés de droit](#) qui est pertinent pour toutes les universités européennes.

92. Elle a également attiré l'attention des membres sur deux événements : le lancement régional du cours HELP sur l'accès des femmes à la justice, le 8 juin 2021, et une conférence internationale sur « l'Accès des femmes à la justice : vers la ratification et la mise en œuvre intégrales de la Convention d'Istanbul » qui aura lieu sous forme hybride les 7 et 8 octobre 2021.

- *La GEC a pris note de la présentation par le Secrétariat des projets de coopération menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes concernant l'égalité d'accès des femmes à la justice.*

g. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Rapport de Vera Eloi da Fonseca, Présidente du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)

93. La Présidente du Comité de rédaction sur les femmes migrantes, Vera Eloi da Fonseca, a informé les membres de l'état d'avancement des travaux de ce comité de rédaction. Deux réunions ont eu lieu depuis la dernière réunion de la GEC et les membres ont reçu les rapports des deux réunions, tenues en [décembre 2020](#) et [mars 2021](#). Des progrès ont été notés dans l'élaboration du projet de recommandation et la réunion la plus récente, qui s'est tenue en mars, s'est concentrée sur l'examen de la version consolidée du projet d'annexe à la recommandation, ainsi que sur le grand nombre d'amendements proposés par les États membres et autres participant-e-s .

94. Un accord a été trouvé sur la terminologie à utiliser dans la recommandation en ce qui concerne le groupe cible de chaque mesure, ainsi que sur l'utilisation des expressions « violence fondée sur le genre » et « violence à l'égard des femmes ». Il a été convenu de suivre la formulation de la Convention d'Istanbul et d'utiliser « violence à l'égard des femmes » tout en reconnaissant qu'il sera parfois nécessaire d'utiliser le mot « genre » pour aborder des situations spécifiques concernant les femmes et les filles.

95. Le Secrétariat (Cécile Gréboval) a informé les membres sur les prochaines étapes des travaux du GEC-MIG. Après sa prochaine réunion (27-28 avril 2021), une version révisée du projet de recommandation sera élaborée et envoyée pour consultation interne aux secteurs concernés au sein de l'Organisation, ainsi qu'aux membres et observateurs de la GEC et du GEC-MIG, ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées pour consultation externe. À la suite de ces consultations, un nouveau projet sera préparé (début juin). Les membres du GEC-MIG et toutes les parties prenantes concernées disposeront de six à huit semaines (de début juin à la mi-juillet) pour contribuer au texte. Le texte révisé sera prêt à la mi-août pour examen et finalisation à la cinquième réunion du GEC-MIG, prévue pour la fin septembre. Le texte finalement approuvé par le GEC-MIG sera envoyé à la GEC d'ici le 10 novembre, pour examen et adoption éventuelle à la prochaine réunion plénière, qui se tiendra en novembre 2021.

96. En l'absence d'observations de la part des membres, la présidente a proposé d'approuver l'approche et les étapes futures du travail du GEC-MIG, telles que présentées par sa présidente.

La GEC

- *a pris note des rapports des 2^e et 3^e réunions du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG) et de l'exposé de sa présidente, Vera Eloi da Fonseca.*
- *a approuvé l'approche suivie à ce jour par le GEC-MIG, ainsi que les mesures futures décrites par sa présidente concernant l'élaboration en cours du projet de recommandation.*

h. Objectif 6 - Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- Rapports des membres de la GEC qui ont participé aux réunions des comités intergouvernementaux suivants :
 - Réunions du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et de ses comités subordonnés

97. La présidente a appelé l'attention des membres sur la « consultation multipartite » en ligne lancée par le [Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle](#) (CAHAI), dont elles et ils ont été informé-e-s, soulignant que la date limite pour les contributions est le 29 avril 2021.
98. Käthlin Sander (Estonie) a informé les membres que les troisième et quatrième réunions du CAHAI avaient eu lieu après son dernier rapport à la GEC en octobre dernier. La [troisième réunion](#) a porté sur la mise au point finale et l'adoption de l'[étude de faisabilité](#) relative à un cadre juridique sur la conception, le développement et l'application de l'intelligence artificielle (IA), fondé sur les normes du Conseil de l'Europe. Ce cadre juridique devrait inclure la non-discrimination, l'égalité de genre, l'équité et la diversité parmi les principaux éléments. La [quatrième réunion](#) s'est concentrée sur la préparation de la [consultation multipartite](#), qui a été lancée en mars 2021.
99. Käthlin Sander et le Secrétariat (Cécile Gréboval) ont également participé aux réunions de deux groupes subordonnés du CAHAI – le Groupe d'élaboration des politiques (CAHAI-PDG) et le Groupe des cadres juridiques (CAHAI-LFG). La GEC est également représentée dans deux sous-groupes de travail du CAHAI-PDG : l'un élabore un modèle d'évaluation de l'impact sur les droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit, et l'autre sur des recommandations pour l'utilisation de l'IA dans le secteur public. Au sein du CAHAI-LFG, la GEC est représentée dans deux de ses sous-groupes de travail : l'un sur la non-discrimination, l'égalité de genre, l'équité et la diversité et l'autre sur la portée, l'objet, les définitions et les principes directeurs.

100. Käthlin Sander a rappelé aux membres qu'une invitation à une consultation multipartite leur avait été transmise. Elle a encouragé les membres à la communiquer à la personne compétente de leur pays et à contacter également leur [représentant-e auprès du CAHAI](#). Elle a souligné qu'il ressortait clairement des discussions tenues lors des différentes réunions du CAHAI que, si le Comité doit prendre en compte l'égalité de genre, il est important que les États membres et les organisations incluent des références à cette dimension dans leurs réponses à la consultation, afin que celle-ci soit dûment intégrée dans les résultats des travaux du Comité.
- *La GEC a pris note de la présentation de Käthlin Sander (Estonie) qui faisait suite à sa participation aux réunions du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et de ses groupes subordonnés, le Groupe des cadres juridiques (CAHAI-LFG) et le Groupe d'élaboration des politiques (CAHAI-PDG).*
- Réunions du Comité directeur pour l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et de ses comités subordonnés.
101. La présidente a informé les membres de sa participation à la [deuxième réunion](#) du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), qui a eu lieu en février, au cours de laquelle un projet de lignes directrices sur « le respect de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la covid-19 et les crises similaires à l'avenir » a été présenté et examiné. La présidente de la GEC a formulé des observations pour renforcer la dimension de l'égalité de genre et certaines ont été acceptées par le Comité. Plusieurs échanges de vues ont eu lieu au cours de la réunion du CDADI ainsi qu'avec la présidente de son organe subordonné : le Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS). La présidente de la GEC a informé les participant-e-s à la réunion pertinente du CDADI que les secteurs de la jeunesse et de l'égalité entre les femmes et les hommes avaient déjà réalisés des travaux sur le discours de haine sexiste. Elle a également évoqué le fait que certaines femmes sont confrontées à des formes particulières de discours de haine sexiste et que certains groupes de femmes sont particulièrement ciblées. Elle a attiré l'attention des participant-e-s à la réunion du CDADI sur la Recommandation de 2019 relative à la prévention et la lutte contre le sexisme, qui appelle les États membres à envisager des mesures pour définir et ériger en infraction les incidents de discours de haine sexiste.
102. La présidente de la GEC a également participé à deux réunions du [Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine](#) (ADI/MSI-DIS), qui a examiné les grandes lignes préliminaires du projet de Recommandation sur une approche globale de lutte contre le discours de haine, et a convenu qu'il était nécessaire d'inclure une définition concrète de ce type de discours. La présidente de la GEC s'est dite préoccupée de l'importance de la prise en compte du discours de haine sexiste et de ses effets sur les femmes. Elle a également présenté des [observations du Bureau de la GEC](#) visant à renforcer la dimension d'égalité de genre et de droits des femmes dans le projet de recommandation. Une nouvelle consultation de tout-e-s les membres de la GEC sur le projet de recommandation aura lieu au cours de l'été.

103. Le Secrétariat (Daniele Cangemi) a souligné que le travail commun des membres de la GEC et du secrétariat au sein de ces comités est essentiel car il facilite l'intégration de la dimension d'égalité de genre dans les futurs textes du Conseil de l'Europe sur les discours de haine et l'intelligence artificielle. Il a réitéré l'appel lancé par Käthlin Sander aux membres de la Commission pour qu'ils prennent contact avec leurs collègues de ces comités afin de leur rappeler qu'il est nécessaire d'intégrer une perspective d'égalité de genre dans les versions finales des textes qu'ils élaboreront.

- *La GEC a pris note de la présentation d'Andreia Lourenço Marques faisant suite à sa participation au Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et à son organe subordonné, le Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS).*

IV. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- Echange de vues avec Irena Moozova, Directrice pour l'Égalité et la Citoyenneté de l'Union à la Commission européenne

104. Irena Moozova, Directrice pour l'Égalité et la Citoyenneté de l'Union à la Commission européenne, a donné des informations aux membres concernant le premier rapport annuel sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025. Elle a déclaré qu'il restait encore beaucoup à faire, mais que des progrès importants avaient été accomplis au cours de la première année de sa mise en œuvre, notamment une intensification de l'action menée pour lutter contre la violence fondée sur le genre dans le cadre de la première stratégie pour les droits des victimes, et la prise en compte de la question de la violence en ligne par le biais de la loi sur les services numériques (adoptée en décembre 2020), qui clarifie les responsabilités des plateformes en ligne. La Commission européenne s'emploie également à élaborer une législation spécifique pour soutenir les victimes et poursuivre les auteurs de violences fondées sur le genre, ainsi que des mesures visant à combler les lacunes persistantes sur le marché du travail. M^{me} Moozova a indiqué que la Commission examinait également la question de l'inégalité de genre dans l'action extérieure de l'UE et avait adopté un nouveau plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2021-2025 à cet égard. La stratégie de l'UE met fortement l'accent sur l'intégration d'une dimension d'égalité de genre dans toutes les politiques et actions adoptées, et la création d'un Groupe directeur sur l'égalité hommes-femmes en 2020 a permis de contribuer à ce travail.

105. En réponse aux questions des membres danoise, espagnole et ukrainienne, M^{me} Moozova a indiqué qu'il n'est pas possible de progresser dans la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne tant que la Cour de justice des Communautés européennes n'a pas rendu son avis sur l'adhésion de l'UE à la Convention, ce qui devrait être fait cet été. Cependant, il a été décidé de poursuivre la consultation publique pour évaluer la législation existante au niveau européen et M^{me} Moozova a informé la GEC qu'elle serait contactée à ce sujet. Des propositions législatives sont en cours d'élaboration pour obtenir les mêmes effets que la Convention d'Istanbul s'il s'avérait difficile de parvenir à un accord sur sa ratification au niveau du Conseil, mais M^{me} Moozova a souligné que la ratification intégrale de la Convention d'Istanbul reste une priorité politique. Les propositions législatives porteront sur toutes les questions pertinentes dans ce domaine, y compris la violence en ligne à l'égard des femmes et d'autres aspects.
106. M^{me} Moozova a souligné que les stratégies d'égalité entre les femmes et les hommes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe partagent plusieurs objectifs politiques, ce qui, selon elle, donne la possibilité de travailler ensemble afin d'accroître l'impact dans ces domaines. Des contacts et une entraide ont déjà eu lieu entre les deux organisations et d'autres synergies puissantes peuvent être créées dans des domaines tels que la diffusion de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et la collaboration avec les outils que le Conseil de l'Europe a mis au point sur l'intégration de la dimension de genre.
107. Claudia Luciani a souligné que la direction des deux organisations conviennent de l'importance cruciale de l'égalité de genre et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et que des contacts réguliers au niveau technique se poursuivraient, d'autant qu'ils étaient très appréciés. Les alliances entre les deux organisations, mais aussi avec les États membres et la société civile, ainsi qu'entre les États membres, sont essentielles au succès de cette entreprise commune.
108. Enfin, la délégation italienne a informé les membres de leur projet de conférence internationale sur l'autonomisation des femmes, qui aura lieu à Santa Margherita Ligure le 26 août 2021, dans le cadre des événements liés à la présidence italienne du G-20.
- *La GEC a pris note de l'échange de vues avec Irena Moozova, Directrice pour l'Égalité et la Citoyenneté de l'Union à la Commission européenne, y compris les domaines d'intérêt commun pour une coopération future éventuelle.*
- 65^e session de la Commission sur le statut des femmes (New York, 15-26 mars 2021)

109. Claudia Luciani a rendu compte des manifestations parallèles de la Commission sur le statut des femmes auxquelles elle avait activement participé et de celles qu'elle avait suivies. L'importance de la Convention d'Istanbul a été soulignée dans plusieurs événements sur la violence à l'égard des femmes en politique et le pouvoir des conventions. La nécessité de mettre en œuvre la Convention d'Istanbul a été soulignée, notamment en améliorant la compréhension et la sensibilisation des membres des professions juridiques lorsqu'ils et elles sont en relation avec des femmes victimes de violence. Les événements liés à la réponse à la pandémie de covid-19 ont également montré que les gouvernements avaient fait des efforts pour lutter contre l'augmentation de la violence domestique et, à cet égard, il a été fait référence [à la boîte à outils de la Secrétaire générale sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit pendant la crise de covid-19](#), ainsi qu'aux travaux du GREVIO et de la GEC.
- *La GEC a pris note des informations fournies par les participant-e-s sur les diverses manifestations parallèles organisées pendant la 65^e session de la Commission sur le statut des femmes (CSW-65) (New York, 15-26 mars 2021).*
 - Forum Génération Égalité (Mexique, 29-31 mars 2021 ; Paris, 30 juin-2 juillet 2021)
110. La présidente a demandé à Alexis Rinckenbach (France) et à ONU Femmes d'envoyer des informations sur le Forum Génération Égalité au Secrétariat, par courrier électronique, pour diffusion aux membres.
111. La présidente a invité les membres à prendre note des informations communiquées par Thomas Thentz (Suisse) concernant les activités à venir de l'ONU qui seront accueillies par la Suisse. Le 3^e Forum mondial des Nations Unies sur les données (UNWDF) se tiendra à Berne du 3 au 6 octobre 2021. Le programme sera organisé autour de six domaines thématiques, notamment les statistiques ventilées par sexe (domaine thématique « Ne laisser personne de côté »). La semaine précédant le Forum mondial des Nations Unies sur les données, une semaine consacrée aux statistiques ventilées par sexe sera organisée pour inclure le huitième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe organisé par la Division de statistique de l'ONU, et la réunion de travail sur les statistiques ventilées par sexe de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Pour de plus amples informations sur ces événements, voir : <https://roadtobern.swiss/>.
- *La GEC prend note du Forum Génération Égalité qui a eu lieu au Mexique les 29 et 31 mars 2021 et demande à Alexis Rinckenbach (France) et à ONU Femmes de fournir des informations sur le planning des événements du Forum qui se tiendra à Paris du 30 juin au 2 juillet 2021.*
 - Conseil de l'Union européenne – Programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes

112. Faute de temps, la présidente a demandé que les informations concernant les présidences allemande, portugaise et slovène soient envoyées au Secrétariat pour diffusion aux membres par voie électronique.

- *La GEC a pris note du fait que les informations sur le programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne (juillet-décembre 2020), de l'actuelle présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne (janvier-juin 2021) et de la prochaine présidence slovène du Conseil de l'Union européenne (juillet-décembre 2021) seront envoyées par courrier électronique à l'issue de sa réunion.*

V. Activités actuelles et futures aux niveaux national et international

- Programme du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - o Présidence allemande (novembre 2020-mai 2021)

113. Stefanie Friedrich (Allemagne) a informé les participant-e-s des différents événements qui se dérouleront pendant la présidence allemande du Comité des Ministres, y compris la conférence en ligne du 11 mai en coopération avec le Conseil de l'Europe. Lors de la Commission sur le statut des femmes qui a eu lieu en mars 2021, l'Allemagne a organisé un événement parallèle sur le thème « Opportunités et fractures numériques entre les femmes et les hommes : Favoriser l'égalité de participation et mettre fin à la violence » en coopération avec le Conseil de l'Europe et le Conseil national des organisations féminines allemandes.

114. L'Allemagne s'est également intéressée aux sujets concernant les personnes LGBT+ et a organisé en novembre 2020 une conférence internationale sur le thème « Intersectionnalité et politiques LGBTI en Europe : réalités des femmes lesbiennes* et reconnaissance des familles arc-en-ciel ». Une deuxième conférence est prévue pour le 5 mai 2021 sur les mesures stratégiques visant à mettre en œuvre la Recommandation de 2010 du Comité des Ministres sur des [mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre](#).

- *La GEC a pris note du programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera mis en œuvre pendant la prochaine présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2020-mai 2021).*

- Présidence hongroise (mai-novembre 2021)

115. Rita Nagylaki (Hongrie) a informé les membres des sujets relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes qui seront abordés lors de la prochaine présidence hongroise du Comité des Ministres, notamment les politiques de jeunesse, les droits des enfants et la protection des valeurs familiales. L'accent sera mis en particulier sur les jeunes appartenant aux minorités nationales, la non-discrimination et le soutien aux jeunes talents et au volontariat. Le Sommet des talents de Budapest se tiendra du 6 au 8 octobre 2021 et fournira une plateforme pour partager les meilleures pratiques et étudier les aspects de la gestion des talents. Le soutien aux talents des femmes sera l'une des priorités du sommet. Du 23 au 25 septembre 2021, la Hongrie organisera une conférence qui présentera la vie de femmes roms qui ont réussi. Le Sommet démographique de Budapest aura lieu en octobre 2021 et la conciliation de la vie professionnelle et familiale est étroitement liée aux principaux thèmes de cet événement de haut niveau.

- *La GEC a pris note du programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera mis en œuvre pendant la prochaine présidence hongroise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2020-mai 2021).*

- Présidence italienne (novembre 2021-mai 2022)

116. Stefano Pizzicannella (Italie) a informé les membres des priorités de la prochaine présidence italienne du Comité des Ministres, qui s'articulera autour des quatre grandes priorités suivantes : les droits des femmes et la lutte contre la violence fondée sur le genre, les droits des enfants et les politiques de jeunesse, l'intelligence artificielle et les droits humains et la protection du patrimoine culturel. Une équipe spéciale a été créée pour organiser les différents événements pendant la présidence italienne et un programme sera élaboré sous peu. De plus amples informations seront mises à disposition lors de la prochaine réunion de la GEC en novembre.

- *La GEC a pris note du programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera mis en œuvre pendant la prochaine présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2021-mai 2022).*

- Présidence islandaise (novembre 2022-mai 2023)

117. La présidente a présenté l'Ambassadrice Ragnhildur Arnljótsdóttir, Représentante permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, qui a informé les membres que des discussions avaient déjà eu lieu au sujet de la prochaine présidence de l'Islande qui commencera en novembre 2022. Elle a annoncé que l'égalité de genre était une priorité absolue pour l'Islande et que la présidence se concentrera sur un certain nombre de sujets tels que les droits humains des femmes, le droit à l'auto-identification du genre et l'importance de l'inclusion des hommes et des garçons aux stratégies et actions en faveur de l'égalité de genre. L'Islande organisera des événements pour discuter des meilleures pratiques, politiques et actions en matière de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, le harcèlement sexuel, les stéréotypes liés au genre, le sexisme et la violence numérique. Elle se concentrera également sur les droits des survivantes de la violence et sur l'introduction de mesures législatives visant à renforcer ces droits. L'ambassadrice Arnljótsdóttir a souligné l'importance d'inclure les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité de genre et la manière dont cela peut conduire les hommes à assumer des responsabilités égales, notamment au sein du foyer.

- *La GEC a pris note du programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera mis en œuvre pendant la prochaine présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2022-mai 2023).*

VI. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

118. La présidente a invité les membres à soumettre des propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion de la GEC en novembre. Kateryna Levchenko (Vice-Présidente, Ukraine) a proposé de procéder à un échange de vues avec des représentant-e-s de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle a déclaré qu'ils avaient exprimé le souhait de partager des informations sur les activités communes avec la GEC.

119. Le Secrétariat (Carolina Lasén Diaz) a expliqué que la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes est en contact avec l'OCDE sur différents domaines d'intérêt commun et a accueilli favorablement la proposition. Elle a toutefois souligné qu'en fonction du format et de la durée de la prochaine réunion, il pourrait être difficile d'inscrire l'échange d'informations à l'ordre du jour de novembre compte tenu des points importants déjà prévus pour examen et décision (adoption de la Recommandation sur les femmes migrantes et des réfugiées le covid-19 et l'égalité entre les femmes et les hommes, les futures étapes relatives à la mise en œuvre de la recommandation sur le sexisme et du travail sur les hommes et les garçons, etc.). Il a été convenu que l'échange de vues avec l'OCDE pourrait être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la GEC.

- *La GEC a pris note des propositions des membres concernant l'ordre du jour des prochaines réunions, y compris un échange de vues avec l'OCDE lors de l'une de ses prochaines réunions.*

VII. Autres questions

120. Ana Aldama Arrillaga (Espagne) a informé les membres que le gouvernement espagnol avait élaboré une nouvelle publication, « [Politique étrangère féministe de l'Espagne – Promotion de l'égalité dans l'action extérieure de l'Espagne](#) », qui est un guide des priorités extérieures de l'Espagne dans le domaine de l'égalité de genre, qui comprend les femmes, la paix et la sécurité, la violence à l'égard des femmes, les droits fondamentaux des femmes et des filles, la participation à la prise de décisions et à la justice économique et l'autonomisation des femmes.

- *La GEC a pris note des informations communiquées par la délégation espagnole sur la politique étrangère féministe espagnole.*

VIII. Date des prochaines réunions :

121. La présidente a informé les membres des dates des prochaines réunions et exprimé le souhait que la prochaine réunion de la GEC prévue en novembre soit une réunion physique à Strasbourg.

- *La GEC a pris note des prochaines réunions qui lui sont liées : Conférence « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » (en ligne, Berlin, 11 mai 2021); 4^e réunion du GEC-MIG (Strasbourg, 27-28 avril 2021) ; 5^e réunion du GEC-MIG (Strasbourg, 30 septembre-1^{er} octobre 2021, date à confirmer); 20^e réunion de la GEC (Strasbourg, 24-26 novembre 2021).*

IX. Adoption du rapport abrégé de la 19^e réunion de la GEC (14-15 avril 2021)

122. La présidente a mené l'examen du projet de rapport abrégé, qui a été adopté avec un amendement proposé par l'Estonie. La présidente a remercié les intervenantes et intervenants, les membres et les participant-e-s pour leur contribution active, ainsi que le personnel technique, les interprètes et le Secrétariat, et a clôturé la réunion en espérant que tout le monde sera présent à la prochaine qui aura lieu à Strasbourg.

- *La GEC a adopté le rapport abrégé de sa 19^e réunion (14-15 avril 2021) et a convenu de sa transmission au Comité des Ministres.*

Annexe I – Ordre du jour

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- *Projet d'ordre du jour*

GEC(2021)OJ1 Révisé

II. Commission pour l'égalité de genre

- Échange de vues annuel et priorités principales pour le mandat de la GEC pour 2022-2025

[Mandat 2021-2022](#)

[Réponse du Président de la GEC au questionnaire de la SG \(septembre 2020\)](#)

- Méthodes de travail de la GEC

- Plan de travail de la GEC

Projet de plan de travail 2020-2021

III. Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes

2. Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

b. Projet de rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes

GEC(2021)2

Activités et mesures dans les États membres en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

[GEC\(2021\)1](#)

c. Covid-19 : un an après

- Rapport du séminaire « Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels dans le cadre du Covid-19 »

[Publication](#)

- Echange de vues

d. Conférence (via vidéoconférence) « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » (Berlin, 11 mai 2021)

*Note conceptuelle
Programme*

e. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

Promotion de la recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme

- Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1) - suivi/mise à jour des activités de promotion
- Présentation des résultats et réalisations dans le cadre de la subvention accordée au Lobby européen des femmes (LEF) pour la mise en œuvre du projet « Mobilisez-vous contre le sexisme » (2020), par Joanna Maycock, Secrétaire Générale de LEF. *Présentation orale*

La place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre

- Présentation par Christian Mogensen, auteur du rapport « *The angry internet - A threat to gender equality, democracy & well-being* » (préparé par le Centre for Digital Youth Care, dans le cadre de la présidence danoise du Conseil nordique des ministres) *Présentation orale*
Rapport
- Présentation du rapport sur la place des garçons et des hommes dans les politiques pour les droits des femmes et l'égalité de genre, par Claire Guiraud et Romain Sabathier, auteur-e-s du rapport *GEC(2021)3*

f. Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Echange de vues avec Marceline Naudi, Présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- Partage d'expériences des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et information sur les nouvelles ratifications
- Commentaires de la GEC sur le projet de Recommandation générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes préparé par le GREVIO *GEC(2021)4*
- Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique *Présentation orale*

g. Objectif 3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- Echange de vues avec Jasa Vrabec, président du groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires de la Conseil de l'Europe Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), et présentation de l'édition 2020 des « Systèmes judiciaires européens : Efficacité et qualité de la justice (données 2018) » *Présentation orale*
[Dossier spécial](#)
- Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes concernant l'égalité d'accès des femmes à la justice *Présentation orale*

h. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Rapport de Vera Eloi da Fonseca, Présidente du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)
GEC-MIG Rapports [\(2020\) Décembre](#) et [\(2021\) Mars](#)

i. Objectif 6 – Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- L'intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe *Présentation orale*
- Rapports des membres de la GEC qui ont participé aux réunions des comités intergouvernementaux suivants :
 - Réunions du comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et de ses comités subordonnés *Présentation orale*
 - Réunions du Comité directeur pour l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et de ses comités subordonnés *Présentation orale*

IV. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- Échange de vues avec Irena Moozova, Directrice pour l'Égalité et la Citoyenneté de l'Union à la Commission européenne
- Nations unies : activités connexes
- CSW65 - Commission sur le statut des femmes (New York, 15-26 mars 2021)
- Forum Génération Égalité (Mexique, 29-31 mars 2021 ; Paris, 30 juin-2 juillet 2021)

- Conseil de l'Union européenne – agenda de l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - o Présidence allemande (juin - décembre 2020)
 - o Présidence portugaise (janvier - juin 2021)
 - o Présidence slovène (juillet - décembre 2021)

V. Activités actuelles et futures au niveau national et international

- Programme du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :
 - o Présidence allemande (novembre 2020 - mai 2021)
 - o Présidence hongroise (mai - novembre 2021)
 - o Présidence italienne (novembre 2021 - mai 2022)
 - o Présidence islande (novembre 2022 - mai 2023)

VI. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

VII. Autres questions

VIII. Dates des prochaines réunions

- Conférence (via vidéoconférence) « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » (Berlin, 11 mai 2021)
- 4^{ème} réunion du GEC-MIG (Strasbourg, 27-28 avril 2021)
- 5^{ème} réunion du GEC-MIG (Strasbourg, septembre/octobre dates, à confirmer)
- 20^{ème} réunion de la GEC (Strasbourg, 24-26 novembre 2021)

IX. Adoption du rapport abrégé de la 19^e réunion de la GEC (14-15 avril 2021)

Calendrier des événements et réunions à venir

- Conférence (via vidéoconférence) sur « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » (Berlin, 11 mai 2021)
- 4^{ème} réunion du GEC-MIG (Strasbourg, 27-28 avril 2021)
- Forum Génération Égalité (Paris, 30 juin-2 juillet 2021)
- 5^{ème} réunion du GEC-MIG (Strasbourg, septembre/octobre, dates à confirmer)
- Évènement sur sexisme (Chypre, octobre/novembre 2021, dates à confirmer)
- 20^e réunion de la GEC (Strasbourg, 24-26 novembre 2021)

Annexe II – liste des participants et des participantes

Membres

Andorre	Mireia Porras Garcia <i>Cheffe du Service des Politiques d'Égalité</i> <i>Département des Affaires Sociales</i> <i>Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur</i>
Arménie	Hasmik Simonyan <i>Chef de la Division de la coopération internationale</i> <i>internationale en matière de droits humains</i> <i>Département des droits humains et des questions humanitaires</i> <i>Ministère des Affaires étrangères</i>
Autriche	Valerie Dori <i>Ministère fédéral du Travail</i> <i>Unité Politique sociale internationale et européenne en matière de droit du travail</i>
Azerbaïdjan	Sabina Manafova <i>Cheffe du Département des relations internationales et des services de protocole</i> <i>Comité d'État pour les femmes, la famille et les affaires des enfants</i>
Belgique	Barbara Brunisso <i>Directrice ad interim</i> <i>Direction de l'Égalité des chances</i> <i>Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles</i>
Bosnie-Herzégovine	Samra Filipović Hadžiabdić <i>Directrice</i> <i>Agence pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère des droits humains et des réfugiés</i>
Bulgarie	Irina Ivanova <i>Cheffe d'unité</i> <i>Égalité des chances, antidiscrimination et allocation d'aide sociale</i> <i>Ministère du travail et de la politique sociale</i>
Croatie	Martina Bosak <i>Experte associée</i> <i>Bureau gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i>
République tchèque	Radan Šafařík <i>Chef du Secrétariat du Conseil gouvernemental pour l'égalité des femmes et des hommes</i> <i>Directeur ad interim du Service de l'égalité entre les femmes</i>
Danemark	Kira Appel <i>Cheffe adjointe de département</i> <i>Département de l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de l'Emploi</i>
Estonie	Käthlin Sander <i>Responsable de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Département des politiques d'égalité</i> <i>Ministère des affaires sociales</i>

Finlande	<p>Päivi Yli-Pietilä <i>Unité Egalité de genre</i> <i>Ministère des affaires sociale et de la santé</i></p>
France	<p>Alexis Rinckenbach <i>Chef du bureau des affaires européennes et internationales</i> <i>Direction générale de la cohésion sociale</i> <i>Ministère des solidarités et de la santé /Ministère délégué chargé de l'égalité f/h</i></p>
Géorgie	<p>Guliko Matcharashvili <i>Spécialiste</i> <i>Secrétariat des droits humains</i> <i>Administration du gouvernement</i></p> <p>Ana Shonia <i>Spécialiste senior</i> <i>Département du droit international public</i> <i>Ministère de la Justice</i></p>
Allemagne	<p>Stefanie Friedrich <i>Politique européenne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse</i></p> <p>Waltraud Dahs <i>Cheffe de Division</i> <i>Politique européenne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse</i></p>
Grèce	<p>Georgia Papageorgiou <i>Cheffe du département indépendant de la coopération européenne et internationale</i> <i>Secrétariat général pour la démographie, la famille et l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère du travail et des affaires sociales</i></p>
Hongrie	<p>Rita Nagylaki <i>Responsable de la politique des femmes</i> <i>Unité de la politique des femmes</i> <i>Ministère de la famille</i> <i>Bureau du Premier ministre</i></p> <p>Brigitta Gyebnár <i>Cheffe, Unité de la politique des femmes</i> <i>Ministère de la famille</i> <i>Bureau du Premier ministre</i></p>

Islande	<p>Ragnhildur Arnljótsdóttir Ambassadrice Représentante permanent auprès du Conseil de l'Europe</p> <p>Tryggvi Hallgrímsson Conseiller spécial Direction de l'égalité</p>
Irlande	<p>Deirdre Ni Neill Administratrice principale adjointe Unité de l'inclusion, de l'égalité et de l'égalité entre les hommes et les femmes, Département de l'enfance, de l'égalité, du handicap, l'intégration et de la jeunesse</p>
Italie	<p>Stefano Pizzicannella Directeur Général Bureau des affaires internationales et générales Département de l'Egalite des chances</p> <p>Cordialina Coppola Présidence du Conseil des ministres Bureau des affaires internationales et générales, Département pour l'égalité des chances</p> <p>Cristiana Carletti Experte du Département de l'égalité des chances Présidence du Conseil des ministres</p>
Lettonie	<p>Agnese Gaile Experte principale Département de la planification et du développement de la politique sociale Ministère de l'aide sociale</p>
Lituanie	<p>Kristina Jurksjienė Conseillère Division de l'égalité des chances et de l'égalité entre les femmes et les hommes Ministère de la sécurité sociale et du travail</p> <p>Lina Charauskaite Conseillère Division de l'égalité des chances et de l'égalité entre les femmes et les hommes Ministère de la sécurité sociale et du travail</p>
Luxembourg	<p>Ralph Kass Conseiller de Direction 1e Classe Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes</p>
Malte	<p>Annalise Desira Cadre supérieur, Direction des droits humains Ministère de la Justice, de l'Égalité et de la Gouvernance</p>

République de Moldova	<p>Lilia Pascal <i>Cheffe</i> <i>Division de politique visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de la santé, du travail et de la protection sociale</i></p> <p>Svetlana Albina <i>Consultante</i> <i>Division de politique visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de la Santé, du travail et de la protection sociale</i></p>
Monténégro	Excusée
Pays-Bas	<p>Basim Al Alousi (Vice-président) <i>Département de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTI</i> <i>Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences</i></p>
Macédoine du Nord	<p>Elena Grozdanova <i>Conseillère d'État pour l'égalité des chances</i> <i>Ministère du Travail et de la Politique sociale</i></p>
Norvège	<p>Elin Grotnes <i>Conseillère principale</i> <i>Département de l'égalité et de la conception universelle</i></p>
Pologne	<p>Katarzyna Kaczmarska <i>Spécialiste en chef</i> <i>Bureau du Plénipotentiaire du gouvernement pour l'égalité de traitement</i> <i>Ministère de la famille et de la politique sociale</i></p>
Portugal	<p>Andreia Lourenço Marques (Présidente) <i>Conseillère en relations internationales</i> <i>Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre</i></p>
Roumanie	<p>Andreea Pascu <i>Cheffe d'Unité</i> <i>Agence nationale pour l'égalité de chances entre les femmes et les hommes</i></p>
Fédération de Russie	<p>Olga Opanasenko <i>Conseillère</i> <i>Ministère des affaires étrangères</i></p>
Serbie	<p>Gordana Gavrilovic Jelena Kotević Andja Petrovic <i>Bureau du Commissaire à la protection de l'égalité</i></p>
Slovénie	<p>Sara Slana <i>Sous-secrétaire</i> <i>Département de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances</i></p>

Espagne	<p>Ana Arrillaga Aldama <i>Directrice Unité de support</i> <i>Institut des femmes et de l'égalité des chances</i> <i>Ministère de la santé, des services sociaux et de l'égalité</i></p> <p>Bárbara Tardón Recio <i>Experte, violence fondée sur le genre</i> <i>Ministère de l'égalité</i></p>
Suède	<p>Karin Bengtson <i>Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de la santé et des affaires sociales</i></p>
Suisse	<p>Thomas Thentz <i>Département fédéral de l'intérieur</i> <i>Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG</i></p>
Ukraine	<p>Kateryna Levchenko (Vice-présidente) <i>Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes</i></p> <p>Oleksandr Ostapenko <i>Spécialist en chef du Bureau</i> <i>Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Secrétariat du Cabinet des ministres</i></p>

Observateurs et Observatrices

Saint-Siège	<p>Anne-Julie Kerhuel <i>Relations avec les Etats</i> <i>Secrétariat d'Etat</i></p>
Japon	<p>Yusuke Sato <i>Directeur, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes,</i> <i>Bureau du Cabinet</i></p> <p>Sayaka Arimatsu <i>Directrice, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes,</i> <i>Bureau du Cabinet</i></p>

Etats non-membres

Maroc	<p>Fatima Barkan <i>Directrice de la Femme</i> <i>Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille</i></p> <p>Rachid Meziane <i>Service des Affaires de la Femme et de l'Enfant au Ministère de la Justice</i></p>
Tunisie	<p>Sarra Chakroun <i>Directrice de la Planification</i> <i>Ministère de la Femme, de la Famille et des séniors</i></p>

Participant-e-s

Conférence des OINGs	Anne Bergheim-Negre <i>Vice-Présidente en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes</i>
Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	Marcelline Naudi <i>Présidente, GREVIO</i>
Conseil de l'Europe Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)	Jasa Vrabec <i>Président du Groupe du travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (GT-EVAL)</i>
Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)	Vera Eloj da Fonseca <i>Présidente</i> Louise Hooper <i>Experte en soutien au comité de rédaction</i>
ONU Femmes	Nargis Azizova <i>Spécialiste du programme</i> <i>ONU Femmes Bureau régional pour Europe et Asie centrale</i>
Commission Européenne	Irena Moozova <i>Directrice pour l'égalité et la citoyenneté de l'Union</i>
Institut Européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Živilė Macijauskienė <i>Responsable des relations avec les parties prenantes</i> Lina Salanauskaite <i>Chercheuse EIGE</i>
Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne	Sami Nevala <i>Coordinateur de politique - Statistiques</i> <i>Unité de recherche et de données</i>
Lobby Européen des Femmes	Joanna Maycock <i>Secrétaire Générale</i>
Centre pour l'aide numérique à la jeunesse	Christian Mogensen <i>Auteur</i>
Institut Méditerranéen d'études de genre Chypre	Susana Elisa Pavlou <i>Directrice</i>
	Claire Guiraud <i>Consultante</i>

Intersections	Roman Sabathier <i>Consultant</i>
Information nordique sur le genre	Jenny Pentler <i>Coordinatrice du projet</i>

Secretariat

Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance	Claudia Luciani <i>Directrice</i>
Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre	Daniele Cangemi <i>Chef de service</i>
Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes	<p>Caterina Bolognese <i>Cheffe de Division</i></p> <p>Carolina Lasén Diaz <i>Secrétaire de la GEC</i></p> <p>Cécile Gréboval <i>Responsable de programme, approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes</i></p> <p>Adrienne Looby <i>Co-secrétaire de la GEC</i></p> <p>Evrydiki Tseliou <i>Assistante administrative</i></p> <p>Anne Brunelliere <i>Assistante administrative</i></p> <p><i>Renforcement des capacités et projets de coopération</i></p> <p>Marta Becerra <i>Cheffe d'Unité</i></p> <p>Anca Sandescu <i>Responsable de projet de coopération</i></p>
Division pour la violence à l'égard des femmes	<p>Johanna Nelles <i>Cheffe de Division</i></p> <p>Camille Goy <i>Assistante de projet</i></p>
Renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée	Valeria Reva <i>Assistante administrative</i>

Centre Nord-Sud	Rocio Cervera <i>Directrice exécutive adjointe</i>
Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme	Françoise Kempf <i>Conseillère</i> Nastya Megid <i>Stagiaire</i>
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux Commission des questions d'actualité	Inge Hannon <i>Co-Secrétaire</i>
Direction Générale droits de l'homme et état de droit	Christel Schurrer <i>Secrétaire du CEPEJ-GT-EVAL</i> <i>Pôle d'évaluation CEPEJ</i>
Bureau de la Direction Générale des Programmes	Arezo Banafsheh <i>Bureau du Conseil de l'Europe Pristina</i> Mervi Patosalmi <i>Bureau du Conseil de l'Europe Kiev</i>
Interprétation, Déplacements, Evénements et Multimédia (ITEM)	Elisabetta Bassu <i>Interprète</i> Grégoire Devictor <i>Interprète</i> Michael Hill <i>Interprète</i> Pjotr Tabachnikoff Multimédia Alex Martin Multimédia